

Cfdt:

BNP PARIBAS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Vos ÉLUS CFTD

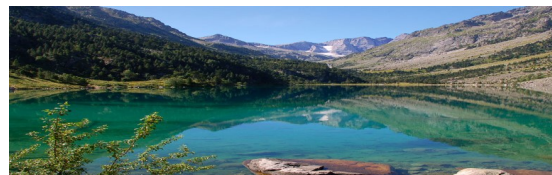
Occitanie

CFDT en Occitanie c'est quoi c'est qui?



Alexandrine TROLLAT

Elue CSEC (Paris) Elue CSE Occitanie
Montpellier



Cyril HURTAUX

Elu CSE et Délégué Syndical Occitanie
Toulouse

0668055210

Les élu(e)s **CFDT**, ce sont des femmes et des hommes engagé(e)s à vos côtés, en proximité, au quotidien tout au long de votre parcours de vie professionnelle et aussi personnelle.



Cédric RUGIAS

Représentant Syndical Occitanie
Montpellier

0665875774



Contact @ : OCCITANIE BDDF CFTD@BNPPARIBAS.COM



Organisations syndicales représentatives et négociatrices au national

CFDT

33,50 %

+ 7,05 points

SNB / CFE-CGC

46,78 %

- 3,94 points

Autres organisations syndicales non représentatives

CAT : 1,34%

CFTC : 3,74%

CGT : 3,33%

FO : 2,67%

UNSA - DECLIC : 8,65%

Ces 4 prochaines années, nous serons là, pour vous!

A nouveau, merci pour la confiance que vous nous avez témoignée.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme

Nom

Prénom

adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance

Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal

Ville

Portable personnel

Fixe

Mél personnel

@

Informations professionnelles

Nom de l'établissement
ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville (cedex)

Profession / Métier

Situation

☐ Salarié de droit privé

☐ Agent de droit public

☐ Demandeur d'emploi

☐ Retraité

☐ Indépendant

☐ Autre :

Salarié du privé

☐ Ouvrier

☐ Employé

☐ Technicien

☐ Cadre

☐ Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique

☐ État

☐ Territoriale

☐ Hospitalière

Catégorie

☐ A ☐ B ☐ C

Statut de l'agent

☐ Titulaire

☐ Contractuel

Corps/Cadre d'emploi

Temps de travail

☐ Complet

☐ Temps partiel : ... %

Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette imposable

_____ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.

Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :

12 000 € / 12 = 1 000 € x 0,75 % = 7,5 € par mois

L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Date

____/____/____

Signature
de l'adhérent